

BACILLUS THURINGIENSIS

Bactérie contre les chenilles de Papillons

DESCRIPTION ET MODE D'ACTION

Les spores de la bactérie **Bacillus thuringiensis** ont une action active contre de nombreuses espèces de papillons ravageurs (piéride, noctuelle, tordeuse, teigne, processionnaire, carpocapse...).

La bactérie est présentée en une préparation biologique, en poudre mouillable. **Bacillus** agit par ingestion.

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie. La bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin. Cette substance corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille. Quelques heures après l'absorption du produit la chenille ne peut plus s'alimenter puis meurt quelques jours plus tard. **Bacillus** est non toxique et permet les traitements jusqu'à la récolte. Il ne laisse aucun résidu dans le sol ni sur la plante traitée. **Bacillus** est sans danger pour les animaux, les auxiliaires, les insectes pollinisateurs, les organismes aquatiques, les poissons, les végétaux et les utilisateurs.

APPLICATION ET PRECONISATION

La bactérie est livrée dans une fiole contenant 50 gr de poudre. La capacité maximale de préparation par fiole est de 30 litres.

La préconisation générale est de 1 gr par litre d'eau. La cuillère jointe remplie à ras permet le dosage de 2 gr environ, donc pour deux litres de préparation.

Appliquer **Bacillus** le plus rapidement possible après le constat des premiers dégâts car la bactérie a un effet optimum sur les jeunes chenilles.

Utiliser les pièges à phéromone pour détecter les adultes et prévoir l'application environ 5 jours après la capture des premiers individus.

Prévoir l'application par temps non pluvieux. La pluie nettoie les végétaux de la bactérie.

En cas de pluie après le traitement, recommencer l'application. Pour l'application utiliser le matériel habituel de pulvérisation ou de vaporisation. Pour la préparation de la bouillie, remplir partiellement le matériel avec de l'eau et ajouter la poudre. Bien mélanger la préparation.

Appliquer en couvrant entièrement et abondamment la végétation.

Renouveler l'application une à deux fois de 7 à 10 jours d'intervalle. Après application ne pas arroser sur les parties traitées.

CONTROLE DES RESULTATS / OBSERVATION

- Les chenilles infectées bougent lentement, décolorent et dessèchent.
- Les chenilles meurent deux à cinq jours après l'ingestion de la bactérie.
- Les chenilles mortes pendent aux feuilles accrochées par leurs pattes antérieures.
- Le traitement est applicable pour maîtriser une attaque. Dans le cas de l'invasion d'une nouvelle attaque en cours de saison, recommencer les applications.
- Les ravageurs ayant en général plusieurs générations, il faut rester vigilant et renouveler les pièges.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- La bactérie a un effet exclusif sur les chenilles de papillons. **Bacillus** est compatible avec d'autres méthodes de lutte biologique.
- Conserver **Bacillus** dans son emballage bien fermé dans un local frais et aéré.
- Stocker le produit à l'écart des denrées alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'emploi.
- Eviter tout contact du produit avec les yeux. Le cas échéant, laver les yeux rapidement et abondamment à l'eau.
- Se laver soigneusement les mains et le visage après toute manipulation du produit et réalisation du traitement,
- Ne pas jeter les restes de bouillie dans les fossés, mares ou cours d'eau. Détruire l'emballage vide selon les conditions en vigueur.